

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C. N°CI-ABJ-05-R-3968

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST
(SETAO – SA)**

Rapport général
des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012
Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO – SA)
22, rue des foreurs - 01 BP 1780 Abidjan 01

*Ce rapport contient 3 pages
L'annexe contient 42 pages*

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Wogdin Center
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C. N°CI-ABJ-05-R-3968

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO – SA)

Siège social : 22, rue des foreurs – 01 BP 1780 Abidjan 01
Capital social : 672 000 000 FCFA

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO - SA) tels qu'ils sont joints en annexe au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi;

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables de l'OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SETAO S.A. à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles généralement admises en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion au conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 13 juin 2013

Les commissaires aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Ernst & Young



Jean-Luc Ruelle

*Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes*



Caroline Zamociowna-Orio

*Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes*